

Note : Vous trouverez l'information complète à l'article 10.23 de la Convention collective des professeur·es de l'UQO. L'évaluation des demandes se fait avec les trois critères décrits aux *Normes d'attribution des déagements d'enseignement aux fins de recherche ou de création*. Les demandes doivent être soumises au Décanat de la gestion académique au plus tard le 1^{er} février 2025.

IDENTIFICATION DE LA RESSOURCE PROFESSORALE

Nom :

Prénom :

Département ou école :

NOMBRE ET TYPE DE DÉGAGEMENTS D'ENSEIGNEMENT OBTENUS AUX FINS DE RECHERCHE OU DE CRÉATION AU COURS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS :

2024-2025 :

2023-2024 :

2022-2023 :

Si un déagagement d'enseignement aux fins de recherche a été accordé lors de l'exercice **2024-2025**, veuillez reproduire ici, sous forme schématique, les éléments d'information relatifs aux activités de recherche **additionnelles** que vous avez réalisées en obtenant le déagagement. Veuillez également indiquer, en fonction de ce qui précède, **l'atteinte effective des objectifs annoncés**, ou les raisons ayant empêché l'atteinte effective de ces objectifs.

Activité prévue - Retombée attendue :

Activité réalisée - Retombée obtenue :

Signature de la ressource professorale :

Date :

CRITÈRE A

Qualité du dossier de recherche du/de la professeur-e sur la base de ses principales contributions à la recherche (publications, citations, prix, financement, etc.) en tenant compte de la pondération de la composante de recherche de ses années et de son avancement de carrière.

Afin d'évaluer la qualité du dossier de recherche, le Comité de la recherche – devant produire l'avis sur l'attribution des déagements – utilisera l'information des **trois dernières années** – incluant l'année en cours – contenue dans le **CV commun canadien**. Une copie du CV commun canadien devra donc être fournie par le/la professeur-e, par courriel au Décanat de la gestion académique (dga@uqo.ca) avant la date de tombée du concours annuel. Il est de la responsabilité du/de la professeur-e de s'assurer de la mise à jour complète des informations contenues dans le CV commun canadien et ce, avant la soumission de la demande.

Le Comité tiendra aussi compte, dans son évaluation comparée des dossiers, de la date d'obtention du doctorat du/de la professeur-e et de la pondération de la composante recherche annoncée pour la période évaluée.

Pondération de la composante en recherche, en pourcentage. Cette pondération doit être identique à celle adoptée annuellement par l'Assemblée départementale du/de la professeur-e dans le cadre de la soumission, par le/la professeur-e, de son projet détaillé de tâche annuelle :

2024-2025 :

2023-2024 :

2022-2023 :

Cette section peut être utilisée pour fournir des informations additionnelles sur les **autres réalisations en recherche et en création** ne figurant pas au CV commun canadien et/ou pour signaler les conditions qui pourraient avoir nui à l'accomplissement de vos réalisations en recherche durant la période évaluée. **Note** : 250 mots maximum

CRITÈRE B

Qualité et envergure des activités **additionnelles** de recherche qui pourront être réalisées à court terme (pendant l'année en cours) à l'aide du dégagement. (Échelle micro : publication(s), communication(s), développement de nouvelles collaborations intra- et extra- muros et/ou internationales, etc.).

Note : 15 lignes maximum

CRITÈRE C

Importance de retombées **additionnelles** à plus long terme qui pourront être atteintes à l'aide du dégagement. (Échelle macro : recherche et obtention éventuelle de financement(s), développement et/ou avancement significatif de la programmation de recherche, contribution concrète au rayonnement des travaux de recherche de l'établissement).

Note : 15 lignes maximum

La personne professeure soumet sa demande auprès du Décanat de la gestion académique en le transmettant par courriel à l'adresse degagements.dga@uqo.ca.